

CHAPITRE 1

Le droit et ses fonctions dans la société

Objectifs pédagogiques

- *Expliquer et distinguer les fonctions du droit.*
- *Vérifier les caractères de la règle de droit pour une règle donnée.*
- *Qualifier juridiquement une situation.*

Contexte :

Le plan national d'actions pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2023-2026

La lutte contre les haines et contre les discriminations est une politique prioritaire du Gouvernement. Ce Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ s'inscrit dans cette volonté politique forte de déployer des actions concrètes et ambitieuses pour éradiquer le fléau de la haine et donc de la violence.

Lors [des] travaux de construction du plan, plus de 300 mesures ont été proposées par les associations, témoignant d'une mobilisation inédite des acteurs de terrain pour investir tous les champs du quotidien d'une personne LGBT+.

Source : www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr, dossier de presse, 10 juillet 2023.

Partie 1 : Identifier la fonction de pacification du droit

Documents

Document 1 – Le droit, un facteur de pacification des rapports entre les personnes

En interdisant et en punissant certains comportements constituant des atteintes aux personnes (violences, meurtre) ou aux biens (détérioration, vol), le droit permet de prévenir les infractions. En effet, l'existence de la sanction dissuade la majorité des individus de transgresser les règles, ce qui évite les conflits. Lorsque les règles sont malgré tout transgressées, le droit organise la sanction afin de punir l'auteur de la violation et, le cas échéant, de réparer le préjudice subi par la victime.

Le droit permet donc de pacifier les relations entre les individus en prévenant ou en réglant les conflits.

Quelques exemples de sanctions prévues par le Code pénal :

Articles	Infractions	Sanctions
R625-8-1	Injure non publique commise envers une personne à raison de son orientation sexuelle ou identité de genre	1 500 € d’amende (3 000 € si récidive)
222-13	Violences exercées sur une personne en raison de son sexe, de son orientation sexuelle ou de son identité de genre vraie ou supposée, ayant entraîné une IT* ≤ 8 jours ou n’ayant entraîné aucune IT	3 ans d’emprisonnement et 45 000 € d’amende
222-22 / 222-27	Toute agression sexuelle, autre que le viol, commise avec violence, contrainte, menace ou surprise	5 ans d’emprisonnement et 75 000 € d’amende
225-1 / 225-2	Toute distinction opérée entre les personnes physiques sur les fondements suivants : origine, sexe, mœurs, orientation sexuelle, identité de genre...	3 ans d’emprisonnement et 45 000 € d’amende

*IT = Incapacité Totale de travail.

Document 2 – L’état de droit

Le concept d’état de droit est théorisé par le juriste Hans Kelsen au début du XXe siècle qui le définit ainsi : un « État dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s’en trouve limitée ». L’État de droit repose sur trois piliers :

- le respect de la hiérarchie des normes ;
- l’égalité des citoyens devant la loi ;
- la mise en place de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Source : Vie-publique.fr, 8 août 2023

Document 3 – L’ordre public

De la lecture des décisions du Conseil constitutionnel, on peut déduire que l’ordre public est une notion qui recouvre le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

Document 4 – Les principes généraux d’après la Constitution

L’article 1er de la Constitution, en qualifiant la République, énonce ses principes : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». [...]

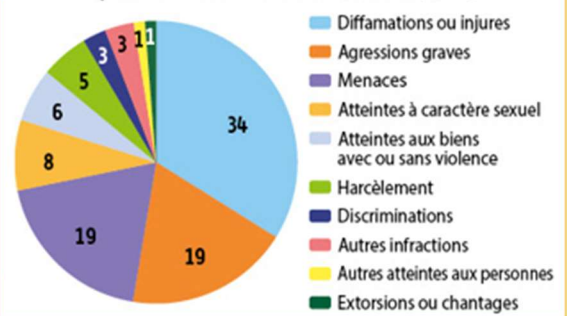
La République sociale renvoie à deux notions importantes :

- la fraternité, qui vise le lien unissant les membres du corps de la Nation formé d’une communauté de citoyens libres et égaux ;
 - la solidarité, consacrée comme une obligation de la Nation : « la nation assure à l’individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement ».
-

Situation

En 2023, 4 560 infractions anti-LGBT+ ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie, soit une hausse de 19 % par rapport à 2022. Les atteintes enregistrées sont principalement des injures ou diffamations (34 %), des agressions graves et des menaces (19 %). On relève également des atteintes sexuelles, des atteintes aux biens, des actes de harcèlement et de discrimination.

Répartition des crimes ou délits anti-LGBT+ enregistrés par les services de sécurité en 2023 (en %)



1. Relevez des comportements interdits et punis par le droit, puis indiquez les sanctions prévues pour chacun d'eux.

📄 Situation et document 1

Comportements interdits	Sanctions
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

2. Quelle serait la probable réaction des victimes d'atteintes aux personnes ou aux biens si ces comportements n'étaient pas interdits et sanctionnés par les tribunaux ?

📄 Document 2

.....

.....

3. Indiquez si les droits et interdictions cités correspondent au maintien de l'ordre public ou à l'un des principes généraux de la société.

📄 Documents 3 et 4

- a. Droit de communiquer des pensées et des opinions :
- b. Droit à l'allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) en cas de perte d'emploi :
- c. Interdiction des violences sur personne :
- d. Interdiction du port de signes religieux ostensibles à l'école publique :
- e. Interdiction du vol :
- f. Droit pour tout salarié d'adhérer au syndicat de son choix :
- g. Interdiction de toute discrimination de salaire fondée sur le sexe :

4. Selon certains, un régime de sanctions doit comporter des sanctions suffisamment sévères pour avoir un effet dissuasif. Que pensez-vous de cette affirmation ?

.....

.....

.....

Partie 2 : Identifier la fonction d'organisation

Doc. 5 Le droit, un facteur d'organisation des rapports sociaux

Le droit organise les rapports entre les hommes vivant en société. Ainsi, en créant des droits et des obligations, il régleme les rapports familiaux (entre époux, entre membres d'une même famille : obligation des époux

d'élever et d'entretenir leurs enfants, obligation alimentaire, etc.) ainsi que les rapports économiques et sociaux (rapport entre employeur et salarié, par exemple).

Doc. 6 L'assistance médicale à la procréation (AMP)

Code de la santé publique

Article L2141-1 – L'assistance médicale à la procréation s'entend des pratiques cliniques et biologiques permettant la conception *in vitro*, la conservation des gamètes, des tissus germinaux et des embryons, le transfert d'embryons et l'insémination artificielle [...].

Article L2141-2 – [...] Tout couple formé d'un homme et d'une femme ou de deux femmes ou toute femme non mariée ont accès à l'assistance médicale à la procréation [...].



Doc. 7 L'obligation alimentaire

L'obligation alimentaire est l'obligation d'aider matériellement des personnes de sa famille, lorsque ces dernières sont dans le besoin. Cette obligation se traduit par une aide, en nature ou matérielle. [...]



L'obligation alimentaire existe :

- entre parents et enfants,
- entre grands-parents et petits-enfants,
- entre gendres ou belles-filles et beaux-parents (un gendre ou une belle-fille n'est plus obligé alimentaire de ses beaux-parents si son époux ou épouse et ses enfants sont décédés).

L'obligation alimentaire est réciproque entre les ascendants et les descendants. Elle s'applique aussi bien aux parents qui ont le devoir d'aider leurs enfants qu'aux enfants qui ont le devoir d'aider leurs parents. [...]

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, 27 juin 2024.

Doc. 8 La discrimination au travail

Article L1132-1 du Code du travail – Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement [...], aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, [...] notamment en matière de rémunération, [...] de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de

promotion professionnelle, d'horaires de travail, d'évaluation de la performance, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse [...].

Situation

[De] nombreuses avancées concrètes pour l'égalité et les droits des personnes LGBT+ ont eu lieu. La loi du 2 août 2021 a permis d'ouvrir la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes. Au 31 décembre 2022, 12 000 femmes avaient déjà pu consulter un médecin pour commencer un parcours de PMA avec donneur et près de 500 naissances permises.

www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr, Dossier de presse, 10 juillet 2023.

5. Quel type de rapports la réglementation relative à l'AMP organise-t-elle ?
À qui est-elle ouverte ?

📄 Documents 5 et 6

.....

.....

.....

.....

6. Quelle obligation est imposée entre ascendants et descendants ? Quel type de rapports concerne-t-elle ?

📄 Documents 5 et 7

.....

.....

.....

Situation

Le 24 juin 2024, le conseil de prud'hommes d'Angers a condamné un restaurant franchisé McDonald's pour discrimination de genre [...].

En septembre 2022, Syntia D., alors en transition de genre, est embauchée par un restaurant McDonald's sous son nom masculin. Malgré son état civil masculin à l'époque, Syntia se présentait comme une femme auprès de ses collègues. L'environnement de travail initialement bienveillant change radicalement en janvier 2023 lorsqu'elle se rend au travail maquillée et vêtue de vêtements féminins [...]. Les responsables de Syntia la convoquent rapidement à un entretien de recadrage où ils insistent pour l'appeler par son « deadname » (nom de naissance masculin) et lui interdisent de se maquiller [...]. Les semaines suivantes, la hiérarchie intensifie les mesures discriminatoires, allant jusqu'à interdire l'utilisation du prénom féminin de Syntia par ses collègues. [...]

Les Carnets du Business, 25 juin 2024.

7. Quels rapports sont en jeu dans le litige opposant Syntia D. au restaurant McDonald's ?

📄 Document 8

.....

.....

.....

.....

8. Pour quel motif le restaurant est-il condamné ?

📄 Document 8

.....

.....

Partie 3 : Vérifier les caractères de la règle de droit

Doc. 9 La règle de droit est obligatoire

La règle de droit est obligatoire pour tous ceux à qui elle s'applique.
Pour obtenir des individus qu'ils se conforment à la règle de droit, des sanctions sont prévues.
La finalité de la sanction varie selon le type de sanction.

Types de sanctions	Sanctions pénales	Sanctions civiles
Finalité des sanctions	Elles visent à punir ceux qui ont violé la règle de droit et à prévenir les infractions par la menace de la peine.	Elles forcent les individus à réparer le préjudice subi par une personne ou à se conformer à la règle.
Exemples	Amende, emprisonnement, retrait ou suspension du permis de conduire, travaux d'intérêt général	Domages-intérêts, nullité d'un contrat, saisie de biens



La sanction des violences

Article 222-13 du Code pénal

Les violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elles sont commises : [...]

[à] raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre vraie ou supposée de la victime [...].

Doc. 10 Le caractère obligatoire de la règle de droit la distingue des autres règles

Une autre discipline propose aux hommes des règles de conduite en société : c'est la morale !

Exemple : être charitable envers les autres.

Mais, contrairement à la règle de droit, la règle de morale n'est pas obligatoire car le non-respect de celle-ci n'entraîne pas de sanction.

Pour autant, certaines règles sont inspirées de la morale.

Exemple : le meurtre, immoral, est puni par le droit : le fait de donner volontairement la mort à autrui constitue un meurtre.

Il est puni de trente ans de réclusion criminelle (art. 221-1 du Code pénal).

Doc. 11 La règle de droit est générale

Aux termes de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la loi « doit être la même pour tous ». La règle de droit ne s'applique donc pas à telle ou

telle personne nommément désignée, mais à toutes les personnes sans distinction, ou à une catégorie de personnes déterminée.

Exemples de règles de droit	Catégories de personnes concernées
« Chacun a droit au respect de sa vie privée » (art. 9 du Code civil)	Tous les individus
« Il est tenu un registre du commerce et des sociétés auquel sont immatriculés, sur leur déclaration : 1° Les personnes physiques ayant la qualité de commerçant [...] » (art. L123-1 du Code de commerce)	Les commerçants
« Le licenciement pour motif économique d'un salarié ne peut intervenir que lorsque tous les efforts de formation et d'adaptation ont été réalisés [...] » (art. L1233-4 du Code du travail)	Les employeurs et les salariés

Doc. 12 La règle de droit est légitime

La plupart d'entre nous acceptent de se soumettre aux règles de droit parce qu'elles sont élaborées par des représentants du peuple, c'est-à-dire par des institutions légitimes.

Situation

Ce mercredi 20 novembre [2024], le tribunal correctionnel de Nice a condamné un jeune homme de 18 ans à 12 mois de prison avec sursis pour une agression homophobe commise le 16 septembre [...]. Ce soir-là, les deux victimes, Emmerick et un ami, se promenaient [...] lorsqu'ils ont remarqué qu'un individu les suivait, accompagné d'un groupe. [Après] des menaces et insultes homophobes [...], la situation a dégénéré [et] l'agresseur a saisi l'un des deux hommes par le cou pour lui asséner plusieurs coups de poing. [...] L'accusé a été condamné à verser 2 000 euros de dommages et intérêts pour le préjudice moral [...].

Chanelle Grand, Stop Homophobie, 23 novembre 2024.

9. Quelle règle l'agresseur condamné semble-t-il avoir violée ?

📌 Situation
et document 9

10. Identifiez et qualifiez les sanctions prononcées en distinguant leur finalité.

📌 Document 9

11. Selon vous, l'agresseur a-t-il violé une autre règle de vie en société ?

📌 Document 10

Situation

Depuis un arrêté de 2022, les personnes homosexuelles peuvent donner leur sang dans les mêmes conditions que les personnes hétérosexuelles. Selon ce texte, les critères de sélection des donneurs de sang « ne peuvent être fondés sur aucune différence de traitement, notamment en ce qui concerne le sexe des partenaires avec lesquels les donneurs auraient entretenu des relations sexuelles, non justifié par la nécessité de protéger le donneur ou le receveur ». Désormais, les questionnaires préalables au don du sang ne font plus aucune référence à l'orientation sexuelle.

12. Quel est l'apport de l'arrêté de 2022 ?

📌 Situation
et document 11

13. Quel caractère de la règle de droit cette réforme illustre-t-elle ?

📌 Document 11

Situation

Le Plan national 2023-2026 pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ est le fruit d'un long travail de co-construction ayant impliqué plus d'une centaine de partenaires : associations nationales et locales, différents ministères, Défenseur des droits... Ils ont été consultés par la ministre Isabelle Lonvis-Rome.

14. Pourquoi peut-on dire que les règles issues du plan LGBT+ sont « légitimes » ?

📌 Document 12